

Le Grand Narbonne incite les usagers à déposer les huiles alimentaires usagées en déchetteries

Engagé dans la préservation de l'environnement et la transition écologique, le Grand Narbonne met à disposition de ses habitants un réseau de 18 déchetteries qui permet de collecter et recycler au-delà des déchets verts, tout venant, bois, tous types de déchets recyclables. Parmi ces déchets figurent les huiles alimentaires, dont seulement 12 tonnes sont actuellement collectées tous les ans. Un nouveau mode de collecte par un partenaire local permet leur valorisation en biocarburant sur notre territoire.

Dans une logique d'économie circulaire, le Grand Narbonne a mis en œuvre **un nouveau partenariat avec la société Bourrel**, société **spécialisée** dans la vente d'énergie fossile et renouvelable et **le retraitement des déchets tels que l'huile et les bio déchets**. Ainsi, la société Bourrel, implantée à Narbonne, a proposé d'assurer gratuitement **la collecte et le traitement des huiles alimentaires** recueillies en déchetteries. Ces huiles, après décantation, seront dirigées vers une unité de traitement pour la **production de biocarburant**.

Un impact néfaste pour le fonctionnement des stations d'épuration

Les huiles alimentaires usagées font partie des **déchets recyclables** qu'il est **interdit d'évacuer dans le réseau des eaux domestiques** car elles peuvent, une fois à température ambiante, se **figer et obstruer les canalisations** voire **bloquer les pompes des postes de refoulement** des eaux usées. Les huiles ont également un **impact néfaste sur le fonctionnement global des stations d'épuration**. En effet, elles forment une pellicule grasse à la surface des effluents et **asphyxient les bactéries** qui permettent l'épuration des eaux usées. Ces dysfonctionnements risquent d'entraîner des débordements, des fortes odeurs et peuvent impacter la qualité du rejet des eaux traitées.

Un déchet valorisable

Les huiles alimentaires sont **un déchet recyclable et valorisable**. Ainsi, le Grand Narbonne incite vivement **les particuliers** à apporter en déchetteries leurs **huiles alimentaires une fois refroidies, reconditionnées dans des bouteilles ou bidons**.

Pour les professionnels, il est rappelé que **la réglementation leur impose de gérer l'évacuation des de leurs huiles** via les filières de collecte spécialisées (Bourrel Narbonne, Oleovia, Sud collecte Limoux, Triadis Béziers, Quatra etc.) **et qu'ils peuvent s'appuyer sur les points de dépôts en déchetterie**.

Pour mémoire :

Les huiles de vidange moteurs doivent également être déposées en déchetteries. Il est strictement interdit de les évacuer dans la nature, de même que les huiles alimentaires. Le Grand Narbonne collecte 89 tonnes d'huiles de vidange par an qui sont ensuite recyclées.